IFPPC

Les professionnels des entreprises en difficulté

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017

Institut Français des Praticiens des Procédures Collectives

110, rue La Boétie, 75008 PARIS - 01 44 50 15 60 - ifppc@ifppc.fr

Siret : 339 197 378 000 21

www.ifppc.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3

MOT DU PRÉSIDENT 4

QU'EST-CE QUE L'IFPPC ? 5

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 6

ADHÉSIONS 2017 7

L'ACTIVITÉ SYNDICALE 8

FORMATION DES SALARIÉS 10

FORMATION DES PROFESSIONNELS 13

LES ÉVÉNEMENTS 14

12èmes Entretiens de la Sauvegarde 14

Assemblée générale ordinaire 15

34ème Congrès de l'IFPPC à Budapest 16

Colloque sur la valorisation des actifs incorporels 17

IFPPC CONSULTATIONS 18

LE COMITÉ PERMANENT DES DILIGENCES 19

PARTENARIATS 20

PUBLICATIONS 21

COMMUNICATION WEB 22

AGENDA 2017 23

MOT DU PRÉSIDENT

par Vincent ROUSSEAU, Président

L'IFPPC rassemble depuis 1985 les professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté avec pour mission de leur donner accès à une information permanente et de qualité et de défendre leurs droits professionnels et leurs intérêts.
Durant l'année 2017 l'Institut n'a pas dérogé à sa mission.

En fin d'année, dans un contexte budgétaire toujours plus contraint, marqué par la fin du partenariat avec la Caisse des dépôts, l'IFPPC s'est installé dans ses nouveaux locaux au 110 Rue La Boétie. Ces locaux concrétisent la capacité de l'Institut à faire face à de nouveaux combats, de nouveaux projets pour assurer la défense et le développement de notre profession.

L'année 2017 a également vu le succès de manifestations nationales, de publications, de formations dispensées en Région, du Congrès de Budapest et du partenariat mis en œuvre avec le CNAJMJ.

Au 4ème trimestre, le Colloque a trouvé son public grâce à des thèmes originaux et structurants pour notre métier. Le succès de l'édition de 2017 encourage à l'institutionnaliser. Il sera, dans la mesure du possible, associé à un ouvrage.
Cette publication est un moyen de mieux faire connaître la profession, ses points de vue et ses souhaits d'évolution de la législation et/ou des pratiques.
Ceci conformément à l'objectif de l'IFPPC de défendre le mandat de justice dans les meilleures conditions.

Le Rapport d'Activité 2017 reprend le détail de toutes ces actions faites au bénéfice de plus de 700 membres. Ce bilan permet de mettre en perspective les projets de l'exercice 2018 qui naissent dans un contexte de profonds et perpétuels changements.

La transformation numérique sera certainement la préoccupation centrale de 2018.
La nouvelle baisse de notre tarif montre en effet qu'il faut nous inscrire à marche forcée dans l'ère numérique et digitale.

Car il deviendra de plus en plus difficile de continuer de facturer les prestations les plus simples et sans valeur ajoutée ou bénéfice-consommateur perçu par les utilisateurs. Les activités basiques à faible valeur ajoutée auront un prix de marché très bas auquel il sera impossible d'échapper. Pour ce type de prestations, un recours croissant aux nouvelles technologies (modélisation et automatisation, algorithmes nourris d'intelligence artificielle...) deviendra la norme lors de la production des services juridiques.
Le faible coût de ses prestations standard entrainera une augmentation de leur nombre. Il faut s'y préparer pour pouvoir mieux rebondir, se redéployer et se repositionner.

Pour répondre à ces défis de 2018, l'IFPPC a besoin de s'appuyer sur le professionnalisme et l'engagement de ses membres. Plus que jamais, toutes les initiatives et engagements collectifs seront les bienvenus pour continuer à faire avancer la profession.

Je conclurai en paraphrasant le discours inaugural de John F. KENNEDY : *ne demandez pas ce que l'IFPPC peut faire pour vous, mais bien ce que vous pouvez faire pour l'IFPPC !*

QU'EST-CE-QUE L'IFPPC ?

Une référence historique pour les professionnels des entreprises en difficulté.

Créé en 1985, l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collective (IFPPC) est une association loi 1901 qui a la particularité d'être une structure interprofessionnelle. Il rassemble l'ensemble des professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté (administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, assureur, banquier, directeur juridique d'entreprise, consultant des cabinets de restructuring, professeur de droit, informaticien,…).

L'Institut compte plus de 700 adhérents répartis en 11 Compagnies régionales sur toute la France.
Ces professionnels apportent une importante plus-value dans l'économie nationale à travers leur accompagnement des entreprises et entrepreneurs en difficulté.

Les objectifs de l'Institut :

- L'étude et la défense des droits professionnels de ses membres et de leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels
- La formation continue des quelques 420 professionnels et de leur près de 3 000 salariés, tant au niveau national que régional.
- L'entretien et le renforcement des liens de confraternité entre ses membres, spécialement en leur fournissant aide et assistance.
- Permettre l'accès à une information permanente et de qualité, sous différentes formes, sur tous les aspects touchant au quotidien des professions.
- L'amélioration et l'unification des pratiques professionnelles, notamment grâce aux recommandations de son Comité permanent des diligences, et par la promotion de réformes législatives et réglementaires adéquates auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux, ou encore la publication de revues ou d'articles.
- Proposer un service de Consultations juridiques spécialisées rendues par des universitaires de référence.
- Représenter, en tant que syndicat d'employeurs, les professionnels au sein de la Commission paritaire de la Convention collective applicable aux salariés des Etudes d'AJ-MJ
- Organiser tous colloques, rencontres ou congrès régionaux ou nationaux traitant des entreprises en difficulté et ses parties prenantes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'IFPPC est composé de 23 membres :

- 9 élus pour deux ans par l'assemblée générale
- 11 Président(e)s de Compagnie Régionale
- 1 représentant des Collaborateurs stagiaires
- 2 représentants des Associés correspondants

Président
Vincent ROUSSEAU
Administrateur judiciaire

Vice-président
Sébastien DEPREUX
Mandataire judiciaire

Vice-Présidente
Nathalie GUYOMARD
Administrateur judiciaire

Trésorier
Vincent LABIS
Administrateur judiciaire

Secrétaire
François-Charles DESPRAT
Mandataire judiciaire

Rapporteur
Armelle CHARROUX
Mandataire judiciaire

PRÉSIDENTS DE COMPAGNIES RÉGIONALES

1ère (47, 33, 64, 86) :	Jean-Pierre ABBADIE Mandataire judiciaire
2ème (34, 30, 31) :	Christian CAVIGLIOLI Administrateur judiciaire
3ème (75, 78, DOM) :	Denis HAZANE Mandataire judiciaire
4ème (49, 35) :	Cécile JOUIN Mandataire judiciaire
5ème (13, 20) :	Jean-Marie TADDEI Mandataire judiciaire
6ème (18, 87, 45, 63) :	Jean-Paul JOUSSET Mandataire judiciaire
7ème (73, 38, 69) :	Philippe SERRANO Mandataire judiciaire
8ème (25, 21, 54, 51) :	Vincent SUTY Administrateur judiciaire
9ème (80, 62) :	Emmanuel MALFAISAN Mandataire judiciaire
10ème (68, 57) :	Jean-Denis MAUHIN Mandataire judiciaire
11ème (14, 76) :	Eugène BEILLARD Administrateur judiciaire

REPRÉSENTANT DES COLLABORATEURS STAGIAIRES

Jérôme DE CHANAUD,
Collaborateur stagiaire
Administrateur judiciaire

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Thierry MONTERAN,
Avocat associé

MEMBRES
Christophe BIDAN, Administrateur judiciaire
Nadège LANZETTA, Mandataire judiciaire
Raphaël PETAVY, Mandataire judiciaire

LES CHIFFRES

4 Réunions du conseil d'administration

1 Réunion à distance

ADHÉSIONS 2017

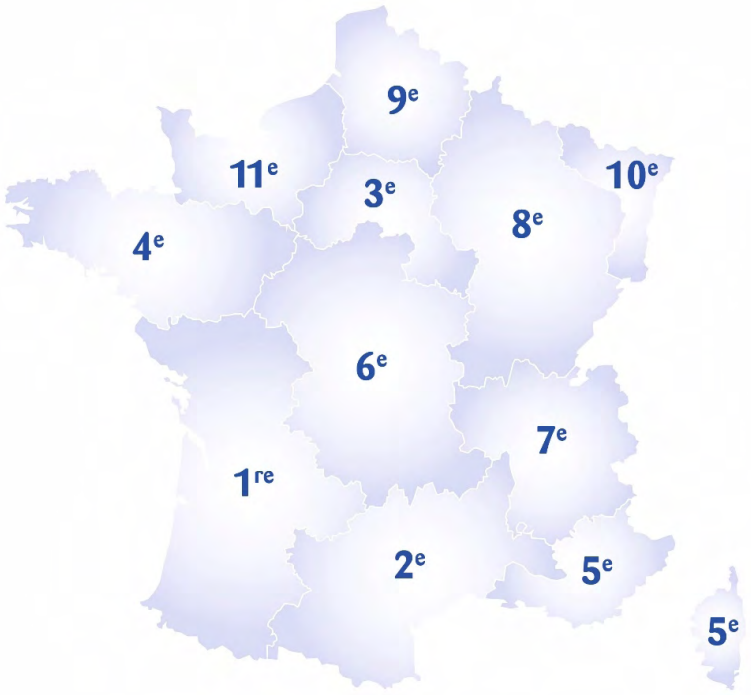

Les conditions d'adhésion à l'IFPPC

Pour devenir Membre de l'I.F.P.P.C.

il convient de :

• se porter candidat,

• s'engager à respecter les statuts de l'Institut, dont ses règles d'éthique,

• payer la cotisation annuelle :

- 840 €*, professionnels (AJ-MJ) ;
- 500 €, associés-correspondants** (avocat, universitaire, expert, conseil, banquier, ...) ;
- 300 €, associés-honoraires (retraité) ;
- 80 €, associés-stagiaires AJ-MJ.

** Cotisation réduite à 300 €, la 1re année d'exercice de l'AJ-MJ, 400 € la 2ème année.*

***Soumis à autorisation préalable du Conseil d'administration.*

1ère Compagnie régionale
31 Mandataires de justice
21 Associés correspondants

2ème Compagnie régionale
42 Mandataires de justice
6 Associés correspondants

3ème Compagnie régionale
82 Mandataires de justice
129 Associés correspondants

4ème Compagnie régionale
35 Mandataires de justice
21 Associés correspondants

5ème Compagnie régionale
32 Mandataires de justice
15 Associés correspondants

6ème Compagnie régionale
18 Mandataires de justice
11 Associés correspondants

7ème Compagnie régionale
30 Mandataires de justice
32 Associés correspondants

8ème Compagnie régionale
31 Mandataires de justice
12 Associés correspondants

9ème Compagnie régionale
28 Mandataires de justice
12 Associés correspondants

10ème Compagnie régionale
24 Mandataires de justice
8 Associés correspondants

11ème Compagnie régionale
18 Mandataires de justice
4 Associés correspondants

LES CHIFFRES

706 **Adhérents**

280	*Mandataires judiciaires*	} *370* Mandataires de justice
90	*Administrateurs judiciaires*	
269	*Associés correspondants*	
60	*Associés collaborateurs*	
7	*AJ-MJ Associés honoraires*	

Le Conseil National des Administrateurs et Mandataires Judiciaires

Les professions d'administrateur judiciaire (AJ) et de mandataire judiciaire (MJ) pouvant être désignés ensemble sous la dénomination mandataires de justice sont représentées auprès des pouvoirs publics par un Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ), établissement d'utilité publique.
Les 5 représentants de l'IFPPC au sein du CNAJMJ (sur 16) ont œuvré afin de mettre en application le programme d'action pour lequel ils ont été élus.
Si plusieurs projets majeurs sont encore en cours, d'autres ont pu voir le jour.

La Conférence Générale des Juges Consulaires de France

L'IFPPC a plusieurs fois rencontré le Président de la CGJCF afin d'échanger sur les conséquences des décrets de la loi Macron sur le traitement des ntreprises en difficulté et partager le constat que ces textes font peser un grand danger sur l'indépendance du mandat de justice.
La mise en place des tribunaux de commerce spécialisés a également été abordée.

Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts -Comptables

Outre rencontrer le Président du CSOEC, l'IFPPC a échangé au cours de l'année sur plusieurs sujets tels que la pluri-professionnalité et ses conséquences, l'accompagnement et le financement de l'entreprise en difficulté, le fonctionnement des Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises

La Chancellerie

L'IFPPC a rencontré à deux reprises Madame Alexandra PELIER TETREAU, Cheffe du bureau du droit de l'Économie de l'Entreprise pour échanger sur les réformes en cours et à venir.

L'Union nationale des professions libérales

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977.
Elle fédère 67 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales.
L'IFPPC représente les AJ et MJ au sein de l'UNAPL et fait ainsi prévaloir leurs problématiques au sein de la grande famille des professions libérales. L'IFPPC participe également aux événements de l'UNAPL : Congrès, Assemblées générales, Journées européennes, etc…

AGS - La garantie des salaires

L'IFPPC maintient des liens permanents avec la délégation Unédic-AGS afin de faire remonter les questions ou les problématiques soulevées par les professionnels.
L'institut a notamment fait part à l'AGS des retours contrastés de la profession suite à la mise en place par celle-ci du dispositif de labellisation des mandataires judiciaires et demandé à ce que les mandataires judiciaires soient mieux informés des critères retenus.

La Commission paritaire de la CCN

La Convention collective nationale du personnel des administrateurs et des mandataires judiciaires (IDCC 2706) a été signée le 20 décembre 2007 et étendue par arrêté en date du 24 juillet 2008. Toute étude d'administrateur judiciaire et mandataire judiciaire adhérente ou non aux trois syndicats patronaux signataires doit appliquer les textes conventionnels étendus lorsqu'ils sont plus favorables que les dispositions du contrat de travail du salarié.
Depuis sa création, chaque mois, deux professionnels membres de l'IFPPC participent aux réunions de la commission paritaire et font vivre le dialogue social.
Cette année a été particulièrement dense avec la négociation de plusieurs nouveaux avenants à savoir :

- Rapprochement avec les branches des avocats au Conseil et des greffiers des tribunaux de commerce.
- Avenant sur les minimas de la grille des salaires.
- Mise en place de formations sur les premiers secours.

L'IFPPC reconnu organisation patronale représentative

L'IFPPC représente 78 % des entreprises de la branche AJ MJ, employant 85 % de ses salariés

Dans le cadre de la réforme de la représentativité patronale issue de la loi du 5 mars 2014, l'audience des organisations professionnelles d'employeurs a été mesurée en 2017 au niveau national et interprofessionnel ainsi qu'au niveau des branches professionnelles.

Cette première mesure a déterminé les organisations professionnelles d'employeurs représentatives pour les quatre prochaines années.

Les critères retenus pour devenir représentatif :

1. La transparence

Pour déterminer la représentativité, il a en premier lieu été demandé à l'IFPPC comme aux autres organisations patronales de prouver sa transparence démocratique et financière qui repose notamment sur le caractère obligatoire de la certification et la publication des comptes.

2. L'audience patronale

En second lieu, pour être reconnu représentatif, l'IFPPC a dû attester qu'il compte comme adhérents au moins 8 % des entreprises adhérant à un syndicat d'employeur dans la branche (78,1%). Pour assurer la fiabilité et la transparence de la mesure de l'audience patronale, les déclarations du nombre d'entreprises adhérentes et de leurs salariés ont fait l'objet d'une attestation par un commissaire aux comptes.

	Nombre entreprises	dont avec salariés	Nombre salariés	Audience entreprises	Audience Salariés
0240	Tribunaux de commerce Greffes				
ANGTC	219	219	1618	100,00 %	100,00 %
Total	219	219	1618		
1921	Huissiers de Justice				
HJF	172	172	923	53,25 %	43,54 %
UNHJ	151	148	1197	46,75 %	56,46 %
Total	323	320	2120		
2706	Administrateurs & mandataires judiciaires				
ASPAJ	99	42	555	21,90 %	14,85 %
IFPPC	353	353	3183	78,10 %	85,15 %
Total	452	395	3738		
2785	Commissaires Priseurs				
SNCPJ	47	45	225	27,65 %	24,86 %
SYMEV	123	103	680	72,35 %	75,14 %
Total	170	148	905		
T2	Audit et expertise comptable				
0787	Experts comptables				
ECF	1402	1034	24157	26,93 %	40,76 %
IFEC	3805	3157	35111	73,07 %	59,24 %
Total	5207	4191	59268		

IFPPC FORMATION

L'IFPPC, centre de formation des professionnels des entreprises en difficulté et de leurs collaborateurs.

Face à la difficulté pour trouver des offres de formations juridiques adaptées aux besoins des salariés des Etudes adhérentes, l'IFPPC a choisi en 2006 de devenir organisme de formation déclaré en Préfecture sous le numéro 11754116575.

Ainsi, l'IFPPC déploie depuis 10 ans, dans ses 11 compagnies régionales, une large offre de formation dans le domaine du Droit des entreprises en difficulté ainsi que sur l'analyse comptable et financière.

Ces formations « cœur de métier » sont délivrées par module sous forme présentiel d'une durée de 7 heures et composé d'un maximum de 20 participants (sauf dérogation exceptionnelle) depuis le 1er juillet 2015 conformément aux règles des prises en charge des OPCA.

Nos intervenants sont des Universitaires de renom, des Professionnels du droit, aguerris des procédures collectives, répondant aux critères d'excellence qu'exige l'IFPPC.

Chaque année sont organisées des formations « Prépa » pour les salariés désireux de se présenter à l'examen d'accès au stage d'administrateur judiciaire et mandataire judiciaire.

Préparation de l'examen d'accès au stage AJ-MJ

L'IFPPC propose chaque année un cycle de formation dédié à la préparation de l'examen d'accès au stage AJ-MJ. En 2017, 15 personnes souhaitant se présenter à cet examen ont suivi ce cycle.

Gestion financière, contrôle de gestion et comptabilité :
21 heures du 3 au 5 avril 2017
Lionel ESCAFFRE, *Professeur des Universités, Commissaire aux comptes*

Droit social :
7 heures le 6 avril 2017
Nabil KEROUAZ, *Avocat*

Droit européen et international des procédures collectives :
7 heures le 7 avril 2017
Michel MENJUCQ, *Professeur des Universités Paris 1-Panthéon-Sorbonne*

ACTALIANS
Développeur de compétences

CONSEIL NATIONAL
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES & DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

GROUPE Caisse des Dépôts

Formations des salariés dispensées en 2017

Approche comparée des sûretés par Nicolas BORGA, *professeur des universités*

Date	Ville	Participants
17/11/2017	CHALLES	20
14/11/2017	PARIS	19
04/12/2017	PAU	11
05/12/2017	BORDEAUX	18
06/12/2017	ROCHEFORT	18

Bail commercial et procédures collectives par Fabien Kendérian, *maître de conférences*

Date	Ville	Participants
12/10/2017	STRASBOURG	10

Cession d'entreprise par Marie-Hélène MONSERIE-BON, professeur des universités

Date	Ville	Participants
30/11/2017	ARRAS	14

Comment réduire le passif postérieur privilégié par Julien THÉRON, *professeur des universités*

Date	Ville	Participants
06/04/2017	CHALLES	20
28/09/2017	DEAUVILLE	15

Déclaration, vérification et admission des créances par Gérard JAZOTTES, *professeur des universités*

Date	Ville	Participants
01/06/2017	RENNES	20

Droit social des procédures collectives par Christine GAILHBAUD, *maître de conférences*

Date	Ville	Participants
28/09/2017	CARCASSONNE	15
09/11/2017	DIJON	18
10/11/2017	NANCY	17

L'exploitation agricole par Didier Krajeski, *professeur des universités*

Date	Ville	Participants
05/10/2017	RENNES	20
12/10/2017	ORLEANS	20

Le patrimoine du chef d'entreprise par Pierre-Michel LE CORRE, *professeur des universités*

Date	Ville	Participants
05/05/2017	NANCY	14
11/05/2017	DIJON	16

Réalisation d'actifs par Julien THÉRON, *professeur des universités*

Date	Ville	Participants
25/04/2017	PARIS	10

Répartitions et clôtures *par Pierre-Michel LE CORRE, professeur des universités*

Date	Ville	Participants
23/03/2017	ARRAS	20
10/04/2017	PAU	19
11/04/2017	BORDEAUX	20
12/04/2017	ROCHEFORT	17
20/04/2017	CARCASSONNE	20
27/04/2017	DEAUVILLE	12
04/05/2017	STRASBOURG	20
12/10/2017	NICE	16
09/11/2017	MARSEILLE	20

Revendications, restitutions et reprises par Françoise PEROCHON, *professeur des universités*

Date	Ville	Participants
06/04/2017	ST MAXIMIN	11
30/03/2017	ORLÉANS	17

LES CHIFFRES

34 ***Journées de formation organisées***
502 ***Participants***

BILAN DES FORMATIONS DES SALARIÉS

Répartition des journées de formation sur l'année 2017

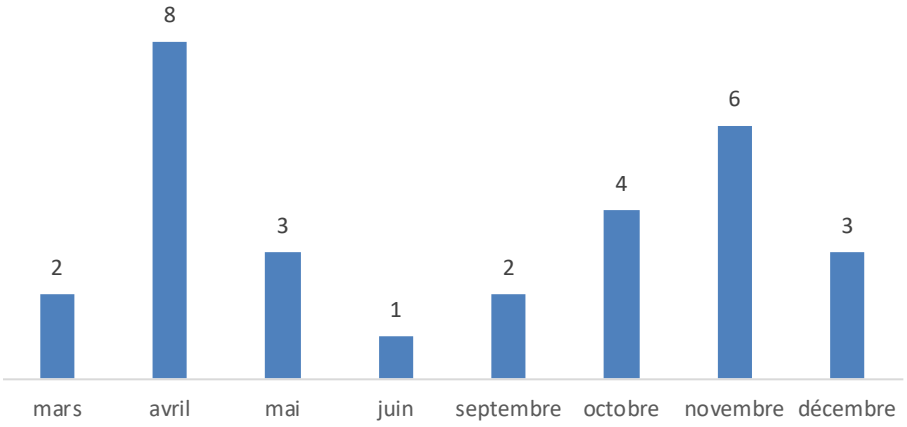

Le retour des participants

Vous êtes ?

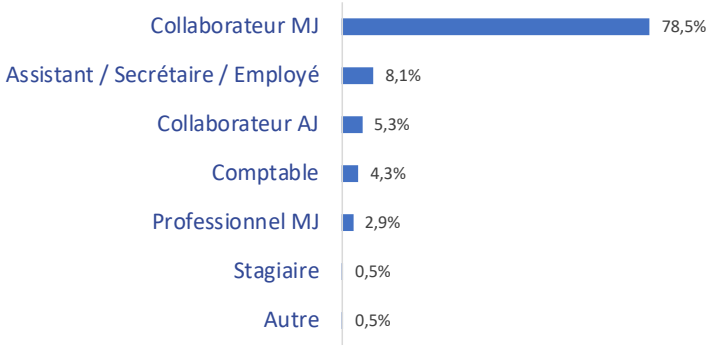

Quelle est votre ancienneté à votre poste?

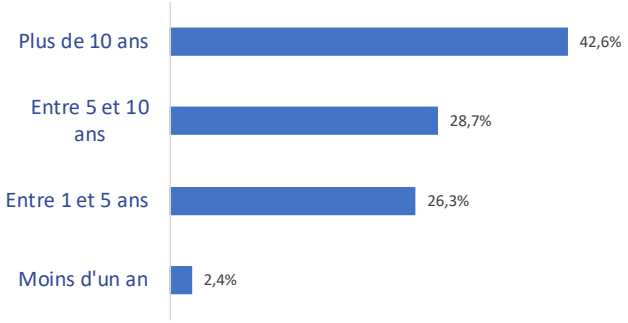

Qu'attendiez-vous de cette formation ?

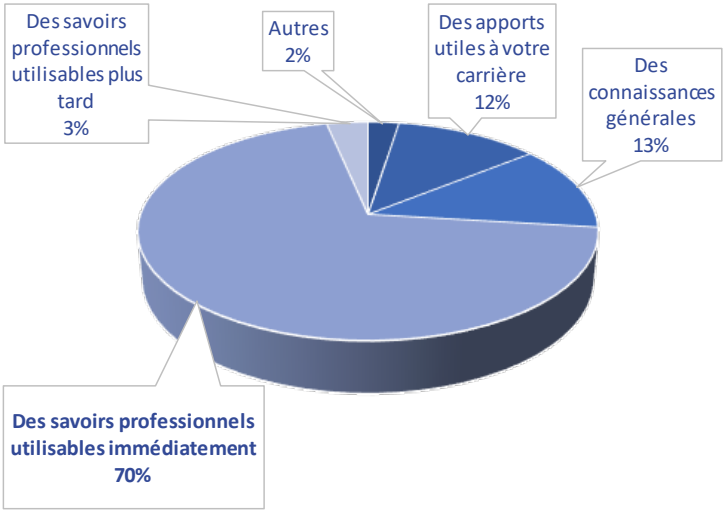

La formation a-t-elle répondu au besoin?

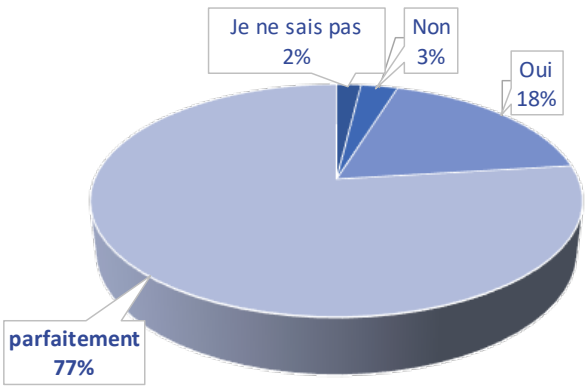

FORMATION DES PROFESSIONNELS

Réunions des compagnies régionales

Environ 2 fois par an, les compagnies régionales de l'IFPPC organisent des rencontres locales des professionnels permettant d'échanger sur les pratiques et de faire intervenir des experts sur certains sujets d'actualité.

Exemples de thèmes spécifiques abordés :

- L'actualité jurisprudentielle
- Le Patrimoine du chef d'entreprise
- Réformes en cours
- Juridiction spécialisée
- AGS/ Labellisation
- Portail « Creditor Services »
- Compensation CICE
- Présentation de l'association 60 000 Rebonds
- Intervention du cabinet FIDAL pour présenter les consultations environnementales.

La 10e compagnie le 3 mai à Strasbourg

La 4e compagnie le 5 octobre à Saint-Malo

Les 8e et 10e compagnie les 19 et 20 octobre à Nancy

La 1ère compagnie 10 et 11 novembre à Biarritz

La 6e compagnie le 30 novembre 2017 à Vichy

La 9e compagnie le 8 décembre à Gosnay

Les 12èmes Entretiens de la Sauvegarde – 30 janvier 2017

La 12ème édition des Entretiens de la sauvegarde s'est déroulée à la Maison de la Chimie à Paris sous la Présidence de Madame Agnès Mouillard, *Présidente de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation*, et sous la direction scientifique de Thierry MONTERAN et François LEGRAND.

Le programme et les intervenants

→ Plénière du matin :

I L'invité : Stéphane TREPPOZ,
PDG de Sarenza.com

II Actualité Européenne et statuts des professionnels du restructuring
Jean-Luc VALLENS, Professeur de droit
Charles-Henri CARBONI, AJ

III Les tribunaux de commerce spécialisés
Jean-Pierre ABBADIE, MJ | Nathalie GUYOMARD, AJ
Georges RICHELME, Président de la CGJCF
Philippe ROUSSEL GALLE, Professeur à l'université Paris V

IV Pluri-professionnalité et mandat de justice
Eric ETIENNE-MARTIN, AJ | Sébastien DEPREUX, MJ
Julien THERON, Professeur de droit
Laurent BENOUDIZ, Expert-comptable

V Mesures de prévention et confidentialité
Jocelyne VALLANSAN, Conseiller à la Cour de Cassation
Emmanuelle DUTEN, Journaliste Les Echos

VI Les jeunes talents
Nicolas TORRANO, AJ | Joanna ROUSSELET, AJ
Simon MIQUEL, MJ

VII Justice du XXIème siècle : Conflits d'intérêts, impartialité, une sensibilité toujours accrue
Natalie FRICERO, Professeur de droit

→ Ateliers de l'après-midi :

1) Le propriétaire peut-il s'émanciper des règles de la procédure collective ?
(locations financières, crédit-baux et revendications)
Emmanuelle LE CORRE-BROLY, Maître de conférences
Pascal SIGRIST, Avocat | Christophe BIDAN, AJ

2) Le juge-commissaire face à la vérification du passif
Pierre-Michel LE CORRE, Professeur de droit
Lucile Jouve, MJ | Jean-François TOGNACCIOLI, Avocat

3) L'actualité du droit social, vers un droit social adapté aux procédures collectives ?
Christine GAILHBAUD, Maître de Conférences
Hubert de FREMONT, Avocat | Denis HAZANE, MJ
Aurélia PERDEREAU, AJ

4) Opérations sur capital et plan de restructuration
Philippe PETEL, Professeur de droit
Antoine DIESBECQ, Avocat | Catherine POLI, AJ
Francis Griveau, Président du tribunal de commerce de Bobigny

5) Actualité jurisprudentielle
Jean-Pierre REMERY, Conseiller de la Chambre commerciale, économique et financière de la Cour de Cassation
Laurence-Caroline HENRY, avocate générale à la Cour de cassation | Marine SIMONNOT, Avocate

Les Chiffres

624 Participants
264 Mandataires de justice et collaborateurs
162 Avocats
126 Autres professions (Consultants, CAC, banques, assurances,…)
72 Magistrats

Assemblée générale ordinaire - 23 mars 2017

Hôtel Saint James Albany à Paris

Comme chaque année, les adhérents de l'IFPPC se sont retrouvés pour l'assemblée générale annuelle qui s'est tenu à l'Hôtel Saint James Albany sur la rue de Rivoli.
Celle-ci correspondait au mi-mandat du Bureau élu en mars 2016 et a permettant ainsi de faire un point d'étape.

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mars 2016.
2. Présentation du rapport d'activité et du bilan moral par Vincent ROUSSEAU, Président.
3. Vote du quitus moral.
4. Validation des cotisations 2017.
5. Intervention de Thierry MONTERAN, représentant des Associés-correspondants.
6. Intervention de Jérôme DE CHANAUD, représentant des Associés-stagiaires.
7. Présentation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2016 par Jean-Pierre ABBADIE, Trésorier.
8. Rapport du Commissaire aux comptes.
9. Vote du quitus financier, affectation du résultat
10. Présidence d'honneur.

Intervention de Nicolas BORGA, professeur à l'université Jean Moulin Lyon 3 :

« Les conséquences de la loi 'Justice du XXIème siècle' dans le traitement des entreprises en difficulté, le statut des professionnels et les évolutions de tarifs »

I Les acteurs
- A. Les juges consulaires
  - 1. Impartialité
  - 2. Statut des juges
  - 3. Règles déontologiques
- B. Les professionnels du mandat de justice
  - 1. Champ des missions
  - 2. Ouverture des professions
  - 3. Contrôle des professionnels

II La matière
- A. Prévention
- B. Procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire
- C. Liquidation judiciaire
- D. Rétablissement professionnel
- E. Sanctions
- F. AGS
- G. Agriculteurs

LE CHIFFRE

91 Participants

34ème Congrès de l'IFPPC à Budapest - 21 au 24 septembre 2017

Comme chaque année, les adhérents de l'IFPPC se sont retrouvés pour leur Congrès qui s'est tenu cette fois-ci à Budapest. L'objectif de l'événement : se rencontrer, faire le point sur l'actualité juridique et échanger entre professionnels des entreprises en difficulté.
La journée du vendredi a notamment été dédiée à un colloque ayant pour thème résolument tourné vers les problématique du traitement transnational des difficultés des entreprises sous la direction scientifique de Madame Laura SAUTONIE-LAGUIONIE, Professeur à l'Université de Bordeaux.

Journée d'étude du 22 septembre : le programme et les intervenants

Échanges entre praticiens avec la participation de (par ordre alphbétique):
Anne-Charlotte BOUHYER, Étudiante Master ALED Paris I / Rémi DALMAU, Maître de conférence à l'Université Paris I
Laura SAUTONIE-LAGUIONIE, Professeur à l'Université de Bordeaux / Jean-Charles SIMON, avocat

I Le Règlement insolvabilité pour les nuls ou comment parler simplement du Règlement

A. Propos introductifs
1. Domaine et enjeux du Règlement, pas seulement les grandes sociétés internationales concernées
2. Grande actualité de la matière :
- Un règlement entièrement révisé entré en vigueur le 26 juin
- Une nouvelle ordonnance modifi ant en conséquence le droit français
- Un cap en voie d'être franchi : l'harmonisation matérielle des droits nationaux

B. Les principales règles à connaître du Règlement :
1. Quand s'applique-t-il ? Quelles procédures ? Quels débiteurs ?
2. Originalité du Règlement : procédure principale et secondaire
3. Quelles conséquences ? Effets transfrontaliers
4. Quelles règles particulières ?

C. Table ronde sur l'ensemble des interventions relatives au Règlement
Les adaptations procédurales du droit français par l'ordonnance

D. Table ronde pour déterminer les remontées éventuelles de l'IFPPC au Ministère
Demain : quel droit des entreprises en diffi culté sous l'infl uence européenne ?

II Comment accompagner la PME en crise à l'heure de la mondialisation par la recherche de repreneurs à l'international ?

A. Le contexte de l'harmonisation du droit des procédures collectives
B. Analyse et stratégie de recherche des candidats à la reprise
C. Mise en oeuvre opérationnelle de la recherche
D. La sécurisation juridique et opérationnelle

III Le mandataire de justice à moyen et long terme

A. Echanges entre professionnels sur le mandat de justice de demain
B. En quoi les «Legaltechs» vont changer la donne?

LES CHIFFRES

231 Participants
128 Mandataires de justice
103 Associés correspondants

« Comment valoriser les actifs incorporels de l'entreprise en difficulté ? » 23 novembre 2017 à Paris

Pour travailler sur le financement de l'entreprise en crise, la dématérialisation grandissante de la société a déplacé le curseur vers les actifs incorporels. Il faut donc acquérir de nouveaux réflexes pour mieux comprendre et valoriser ces actifs. Ce sera aussi l'occasion d'intégrer dans notre démarche la révolution qu'entraînent les nouvelles règles de dépréciation du fonds de commerce.
C'est pourquoi l'IFPPC a organisé ce colloque, sous la direction scientifique de Lionel ESCAFFRE, Professeur à l'Université d'Angers et Commissaire aux comptes.
Un ouvrage éponyme a par ailleurs été édité et est disponible à la vente sur le site de l'IFPPC (voir page 21)

Le programme et les intervenants

Sous la direction scientifique de Lionel ESCAFFRE, Professeur des Universités, Commissaire aux comptes
Avec les interventions de (par ordre alphabétique) :
Étienne ANDRÉ, Doctorant / Hélène BOURBOULOUX, Administrateur judiciaire
Yves GEVIN, Directeur général de la Banque Populaire Rives de Paris / François LEGRAND, Mandataire judiciaire
Marc LEVIEILS, Conseil en propriété intellectuel / Georges RICHELME, Président de la CGJCF
Vincent ROUSSEAU, Administrateur judiciaire et Président de l'IFPPC.

I Introduction

A. La définition du fonds commercial et du fonds de commerce en droit français
B. La transposition de la directive européenne n° 2013/34/UE
C. Les enjeux pour l'entreprise en difficulté et l'évaluation des actifs

II Comment identifier les actifs incorporels de l'entreprise en difficulté ?

A. La définition d'un actif incorporel selon le code de commerce
B. L'identification du fonds commercial selon les nouvelles dispositions législatives

III Comment évaluer les actifs incorporels

A. L'amortissement des actifs incorporels et du fonds commercial
B. La notion de test de dépréciation
C. Les méthodes d'évaluation à retenir : valeur mathématique, rente de goodwill, méthodes des comparables, méthode analogique…
D. Les actualisations de flux de trésorerie et le choix d'hypothèses
E. Les règles de provision et les relations bancaires

IV Comment valoriser et céder les actifs incorporels de l'entreprise en difficulté ?

A. Les critères de choix des méthodes de valorisation dans le cas d'un plan de cession
B. L'appréciation des hypothèses de valorisation et regard critique sur le choix des méthodes retenues applicables à une cession
C. Les modalités de détermination des valeurs liquidatives

V Conclusion

A. Synthèse de la journée
B. Identification des axes de progrès liés à l'émergence de nouvelles méthodologies de valorisation des actifs incorporels

LES CHIFFRES

192 ***Participants***
123 ***Mandataires de justice et collaborateurs***
69 ***Associés correspondants***

IFPPC CONSULATIONS

Depuis 2005, l'IFPPC propose à ses membres un service de consultation juridique qui, dès sa création, a eu pour objectif de :
- Rapprocher notre profession de l'Université.
- Offrir aux universitaires des cas pratiques.
- Apporter aux administrateurs et mandataires judiciaires une solution à leurs interrogations dans l'application du droit tout en contribuant à l'harmonisation des pratiques.
- Diffuser les avis à tous les membres à travers le Bulletin et le site Internet de l'Institut.

En 10 ans, ce sont ainsi plus de 300 consultations qui ont été produites par une équipe quatre professeurs qui se relaient toute l'année afin de répondre aux demandes des professionnels :

- **Nicolas BORGA, Professeur à l'Université Jean Moulin – Lyon 3**
- **Pierre-Michel LE CORRE, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis**
- **Fabien KENDERIAN, Maître de conférences, Université de Bordeaux**
- **Michel MENJUCQ, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne**
- **Philippe PETEL, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier**
- **Julien THERON, Professeur à l'Université de Toulouse I Capitole**

Toutes ces consultations sont disponibles sur le site Internet de l'IFPPC pour nos adhérents.

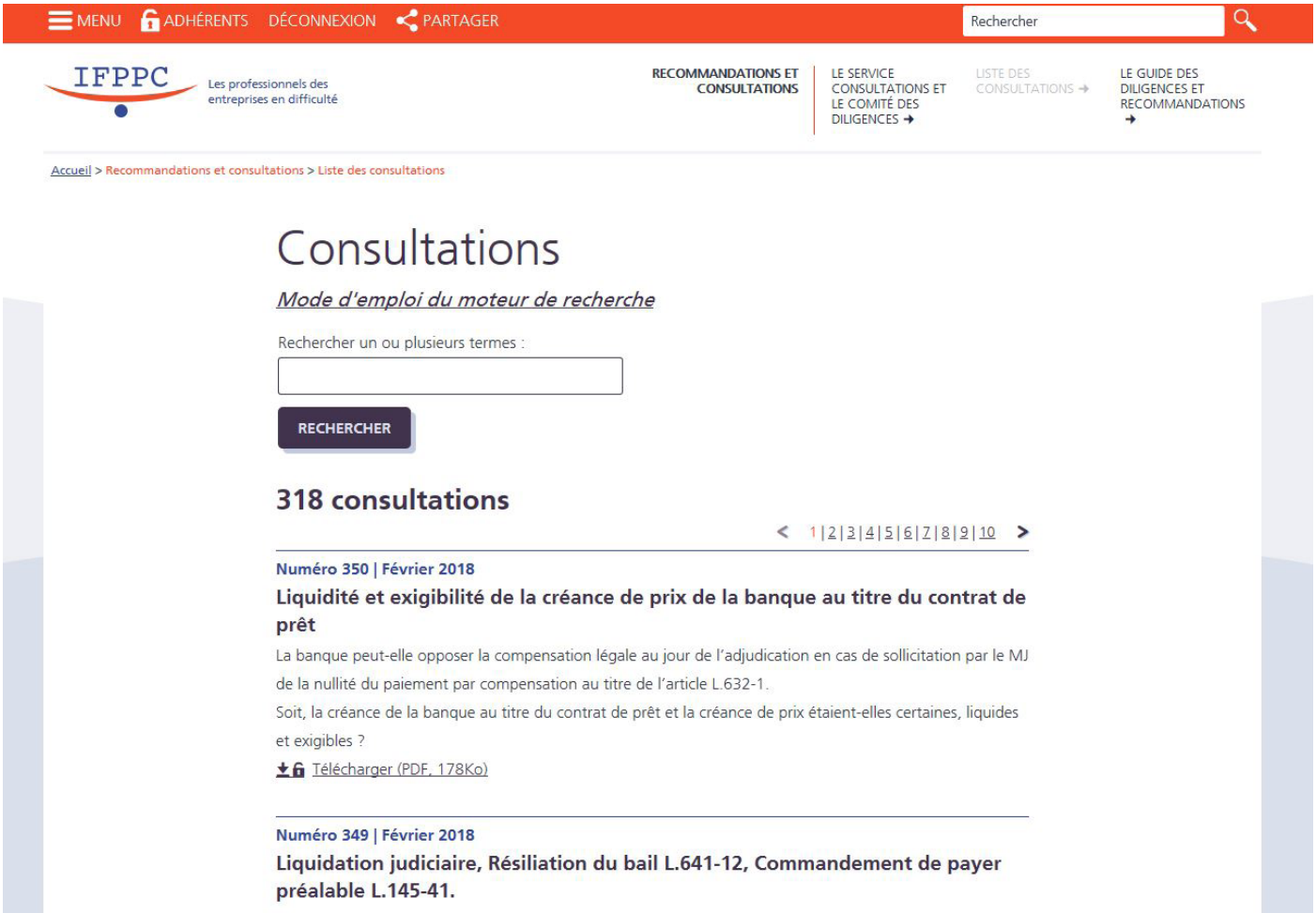

LE CHIFFRE

21 ***Consultations rendues en 2017***

LE COMITÉ PERMANENT DES DILIGENCES

Le Comité permanent des diligences a pour objectif de réunir tous les mois des professionnels du droit des procédures collectives, sous l'animation d'un Président et accompagné d'un Professeur d'Université, parfois pour répondre à des études sollicitées par le Conseil d'Administration, mais le plus souvent, continuer son œuvre de rédaction de recommandations destinées à l'usage des Mandataires de justice en vue d'unifier, améliorer et perfectionner leur savoir-faire professionnel, au fil des nombreuses évolutions des textes.

Membres du Comité permanent des diligences

PRÉSIDENT :
- Christophe BIDAN, Administrateur Judiciaire

MEMBRES PROFESSIONNELS :
- Jean-Pierre ABBADIE, Mandataire Judiciaire
- Frédéric AVAZERI, Administrateur judiciaire
- Michel ASTIER, Mandataire Judiciaire
- Yves BOURGOIN, Administrateur Judiciaire
- Nadine BREION, Mandataire Judiciaire
- Marie-Laetitia CAPEL, Mandataire Judiciaire
- Pierre DELATTRE, Mandataire Judiciaire
- Jean-Jacques DESLORIEUX, Mandataire Judiciaire
- Nicole ELLEOUET, Mandataire Judiciaire
- Philippe FROEHLICH, Mandataire Judiciaire
- Evelyne GALL, Mandataire Judiciaire
- Nathalie GUYOMARD, Administrateur judiciaire
- Emmanuel LOEUILLE, Mandataire Judiciaire
- Christophe MANDON, Mandataire Judiciaire
- Patrick PRIGENT, Administrateur Judiciaire
- Odile STUTZ, Mandataire Judiciaire

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS :
- Philippe PETEL, Professeur de Droit à l'Université de MONTPELLIER
- Pascal SIGRIST, Avocat

Le guide 2017 des diligences et recommandations

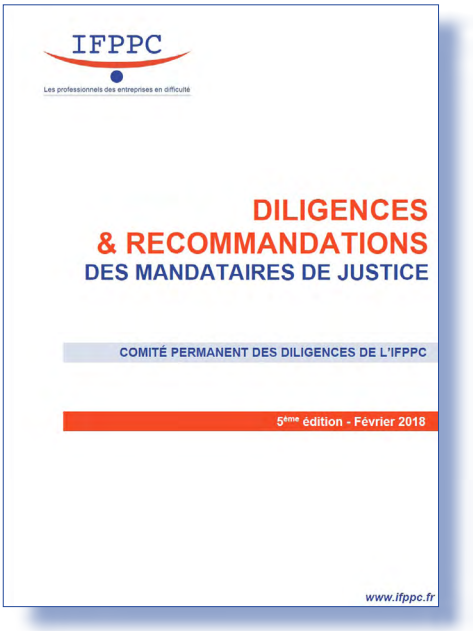

Le travail du Comité permanent des diligences durant l'année 2017 a permis de publier deux nouvelles mises à jour sur plusieurs thèmes :

- Environnement et procédures collectives (p. 137 et s.)
- Mandats hors Livre VI (p. 141 et s.)

Les références légales et réglementaires sont accessibles au moyen d'un simple lien web.

Le guide compte 187 pages.

Pour télécharger le Guide des diligences, rendez-vous sur : *www.ifppc.fr*

LES CHIFFRES

9 Réunions du comité permanent

408 Téléchargements du guide des diligences

Le Journal Les Echos

Les Echos, premier quotidien Economique et Financier, et véritable outil d'informations, a pour vocation de permettre à ses lecteurs d'accéder à toute l'actualité internationale et nationale.
Les Echos dans sa volonté d'accompagner les administrateurs et mandataires judiciaires, a souhaité donner une visibilité supplémentaire à sa rubrique papier du vendredi « fusions, cessions, acquisitions, … » en créant une plateforme entièrement dédiée à la publication d'annonces de cession d'entreprises en difficultés.
Cette solution en ligne, consultable gratuitement, permet à des milliers de repreneurs potentiels d'accéder à l'ensemble de ces annonces.

L'équipe « Légale et judiciaire » des Echos a ainsi participé à tous les événements de l'IFPPC.

Par ailleurs, quatre articles « paroles d'experts », rédigés par l'IFPPC, ont été diffusés dans les colonnes du journal en 2017 :

- *Des administrateurs et mandataires judiciaires, pour quoi faire ?*
- *Défaillance d'un client : Quels remèdes possibles pour un créancier ?*
- *L'insaisissabilité légale de la résidence principale de l'entrepreneur établie par la Loi Macron.*
- *Comment mieux accompagner le chef d'entreprise en liquidation ?*
- *Reprise d'entreprise : et pourquoi pas une entreprise en difficulté ?*

Les fournitures de bureau Bruneau

L'IFPPC a négocié pour ses adhérents des tarifs avantageux pour l'achat de vos fournitures de bureau.

- Jusque - 50 % sur une liste d'articles courants
- - 30 % sur la Papeterie-Fournitures-Classement
- - 15 % sur le mobilier et l'environnement de bureau
- - 10 % sur l'informatique et la bureautique

Pour en profiter, il suffit de demander à être rattaché à l'accord commercial IFPPC.

LE CHIFFRE

375 000 € ***de fournitures achetées via ce partenariat en 2017***

L'association APESA

Le dispositif APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance psychologique Aigüe) a été créé en 2013 afin de proposer un soutien psychologique au chef d'entreprise en difficulté.
Il permet le signalement des entrepreneurs en détresse psychologique par les mandataires de justice, greffiers et juges, préalablement formés à la détection de la crise suicidaire, afin que l'aide nécessaire leur soit proposée, puis apportée au cours de cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue.

L'association 60 000 Rebonds

Elle aide les entrepreneurs, fragilisés par une liquidation, à rebondir dans un nouveau projet entrepreneurial ou salarié.

Une équipe bénévole qualifiée propose un parcours d'accompagnement composé de sessions de coaching certifié, d'un suivi par un parrain / entrepreneur et de groupes d'échanges et de développement (GED).

Ce programme a déjà montré son efficacité avec un taux de rebond évalué à 75%.

L'enjeu de ces deux structures est de permettre aux chefs d'entreprise d'accéder à l'aide de professionnels, plutôt que se replier sur soi. Ces solutions constituent un enjeu considérable pour ces dirigeants ; mais également un enjeu collectif de croissance et d'emploi en France.

LES PUBLICATIONS

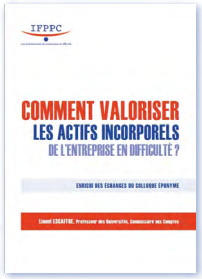

Comment valoriser les actifs incoporels de l'entreprise en difficulté ?

La dématérialisation grandissante de la société a déplacé le curseur vers les actifs incorporels. Les professionnels de l'entreprise en crise doivent désormais intégrer dans leur démarche la révolution qu'entraînent les nouvelles règles de dépréciation du fonds de commerce et acquérir de nouveaux réflexes pour mieux comprendre et valoriser ces actifs. (120 pages).
Pour commander (25 €), rendez-vous sur : ***www.ifppc.fr/publications/juridique***

89 exemplaires vendus

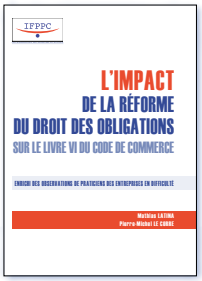

L'impact de la réforme du droit des obligations sur le livre VI du code du commerce

Issu de la collaboration de deux spécialistes qui ont réfléchi à l'incidence de cette réforme, cet ouvrage a pour ambition d'identifier avec précision les changements qui pourraient être source de modifications du droit des entreprises en difficulté. (192 pages).
Pour commander (35 €), rendez-vous sur : ***www.ifppc.fr/publications/juridique***

522 exemplaires vendus

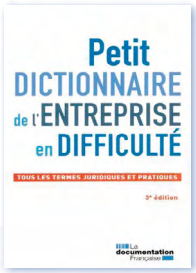

Petit Dictionnaire de l'entreprise en difficulté

En plus de 200 mots clés définis de manière synthétique et précise, le Petit dictionnaire présente les différents acteurs, organes et actions, visés par les procédures de prévention des difficultés et de traitement des entreprises en difficulté. Cette 3ème édition permet d'appréhender les caractéristiques de la loi de sauvegarde de 2005, l'ordonnance de 2008 et celles de 2014.
Pour commander la 3e édition (9 €), rendez-vous sur :
www.ladocumentationfrancaise.fr

600 exemplaires diffusés
1831 exemplaires vendus par la documentation française

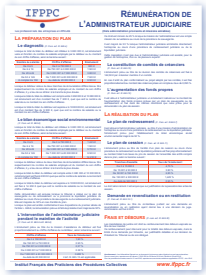

Affichage du tarif à jour de l'arrêté du 28 mai 2016

Pour faire suite aux dispositions de la Loi Macron sur l'affichage du tarif des mandataires de justice, l'IFPPC vous propose des affiches A3 présentant le décret tarifaire (AJ, MJ et CEP) à télécharger sur son site.

www.ifppc.fr/publications/affiches

1647 téléchargements uniques des 3 affiches

Guide sur la désignation des Huissiers de Justice et Commissaires-priseurs Judiciaires dans une liquidation judiciaire

Document téléchargeable en ligne sur :

www.ifppc.fr/ifppc/actualites/876

382 téléchargements uniques

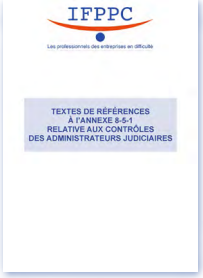

Textes de référence à l'annexe 8-5-2 relative aux contrôle des mandataires judiciaires

Textes de référence à l'annexe 8-5-1 relative aux contrôle des administrateurs judiciaires

Documents téléchargeables en ligne sur : ***www.ifppc.fr/publications***

75 téléchargements uniques

COMMUNICATION WEB

La newsletter

En 2017, l'IFPPC a diffusé 4 Newsletters dématérialisées réservées à ses adhérents, outil de communication complémentaire au Bulletin trimestriel de l'Institut.

Envoyée tous les trimestres dans leur messagerie, celle-ci permet de coller à l'actualité des professionnels des entreprises en difficulté et de l'IFPPC.

Toutes les Newsletters sont par ailleurs disponibles sur ***www.ifppc.fr*** dans la rubrique Publications.

Le site Internet

Le site Internet de l'IFPPC poursuit une double finalité :
- Permettre aux adhérents de l'Institut d'accéder facilement à tous les contenus et informations.
- Faciliter l'administration des divers évènements par l'édition automatique des factures et attestations de présences dès l'inscription et disponibles sur l'espace personnel de chaque adhérent.

En termes de contenu, sont accessibles en ligne :
- La présentation de l'IFPPC et de ces activités
- La présentation des évènements de l'IFPPC avec inscription en ligne
- La présentation du catalogue des formations de l'IFPPC avec un agenda pour celles à venir
- L'accès aux consultations, aux Bulletins et aux recommandations du Comité des diligences
- Une bourse à l'emploi
- L'annuaire des adhérents
- Les dernières actualités du secteur

Le site permet également au « grand public » de trouver des informations sur les métiers des entreprises en difficulté.
Afin de s'adapter aux nouveaux usages tactiles, le site est consultable dans plusieurs versions en fonction du support (tablette, smartphone,…) sans pour autant perdre en navigabilité.

LES CHIFFRES

67 721	***Visites uniques sur le site Internet***
252 398	***Pages vues***
4	***Newsletters diffusées en 2017***
72%	***Taux d'ouverture des Newsletters***
6	***Communications thématiques d'actualité***

AGENDA 2017

Le 23 janvier 2017 :
Rencontre avec Mme Alexandra PELIER TETREAU, Chef du bureau du droit de l'Économie de l'Entreprise à la chancellerie.

Le 30 janvier 2017 :
12èmes Entretiens de la Sauvegarde

Le 2 février 2017 :
Communication d'une note aux présidents de juridiction afin de rappeler les garanties et conditions nécessaires à la désignation des Huissiers de Justice et Commissaires-Priseurs Judiciaires dans une liquidation judiciaire.

Le 6 février 2017 :
Rencontre avec Mme Elisabeth VIOLA, Directrice des services bancaires de la Caisse des Dépots.

Le 16 février 2017 :
Rencontre avec Philippe ARRAOU, Président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.

Le 14 mars 2017 :
Reconduction du partenariat IFPPC/Bruneau.

Le 22 mars 2017 :
Rencontre entre Vincent ROUSSEAU, President de l'IFPPC, Sebastien DEPREUX, Vice-President de l'IFPPC, et Georges RICHELME, President de la Conference Generale des Juges Consulaires de France.

Le 23 mars 2017 :
Assemblée générale de l'IFPPC
Conseil d'administration de l'IFPPC

Le 24 avril 2017 :
Intervention de Vincent ROUSSEAU, Président de l'IFPPC, auprès de l'association des Cédants et Repreneurs d'Affaires, afin de promouvoir la reprise d'entreprise en difficulté.

Le 11 mai 2017 :
Réunion de la commission scientifique du partenariat CNAMJ/IFPPC pour la formation des salariés des Études en région.

Le 22 mai 2017 :
Suite à la diffusion dans le magazine « Capital » d'un article à charge contre la profession d'AJMJ.

Le 31 mai 2017 :
Signature de la promesse de vente en vue de l'achat, le 5 septembre prochain, des nouveaux bureaux de l'IFPPC au 110, rue la Boétie dans le 8ème arrondissement de Paris.

Du 14 au 16 juin 2017 :
Participation au Congrès national du CNAJMJ à La Colle sur Loup.

Le 22 juin 2017 :
Participation à la remise des diplômes du Certificat de qualification professionnelle « Gestionnaire social en procédure collective ».

Le 6 juillet 2017 :
Réunion du Conseil d'administration de l'IFPPC.

Le 7 juillet 2017 :
Participation de Nadège LANZETTA, mandataire judiciaire, à l'Assemblée Générale de l'EIPO (European Insolvency Practioners Organisations) qui se tenait à Riga, pour y représenter l'Institut.

Le 5 septembre 2017 :
Signature de l'acte d'achat des nouveaux bureaux de l'IFPPC au 110 rue La Boétie 75008 Paris. L'IFPPC devient propriétaire de ses locaux pour la première fois depuis sa création.

Du 21 au 24 septembre 2017 :
34ème Congrès de l'IFPPC à Budapest.

Le 23 septembre 2017 :
Conseil d'administration de l'IFPPC.

Le jeudi 28 septembre 2017 :
Participation de Vincent ROUSSEAU, Président de l'IFPPC, au 129ème congrès national des greffiers des tribunaux de commerce à La Rochelle.

Le 2 octobre 2017 :
Rencontre de Vincent ROUSSEAU, Président de l'IFPPC, avec Unilend afin d'échanger sur le sort des créances de prêts participatifs dans la procédure collective et sur le financement de l'entreprise en difficulté ou en plan par le prêt participatif.

Le 5 octobre 2017 :
Réunion de la commission scientifique CNAJMJ/IFPPC afin de coordonner les thèmes de formation 2018.

Les 30 et 31 octobre 2017 :
Déménagement des bureaux de l'IFPPC.

Le 10 novembre 2017 :
Participation de Vincent ROUSSEAU, Président de l'IFPPC, au Congrès national de la Conférence générale des juges consulaires de France à Paris.

Le 17 novembre 2017 :
Participation de Vincent ROUSSEAU, Président de l'IFPPC, à la 10ème Journée Nationale des avocats de l'AGS.

Le 23 novembre 2017 :
Colloque national : Comment valoriser les actifs incorporels de l'entreprise en crise ?
Inauguration des nouveaux bureaux de l'IFPPC au 110 rue la Boétie.

Le 24 novembre 2017 :
Participation de l'IFPPC au colloque sur « Les coûts de faillite. Le droit des entreprises en difficulté est-il performant ? » à l'Université de Lille.

Le 12 décembre 2017 :
Rencontre entre Auréliano BOCCASILE, Secrétaire général de l'IFPPC et Chirine MERCIER, délégué général de l'UNAPL.

Les 14 et 15 décembre 2017 :
Accueil au sein des bureaux de l'IFPPC de la seconde promotion du CQP « Gestionnaire social en procédure collective.